

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20151029-2015\_B517-DE  
Date de télétransmission : 05/11/2015  
Date de réception préfecture : 05/11/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 29 OCTOBRE 2015  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2015\_B517**

**OBJET : Habitat et politique de la ville - Politique de la ville / Cohésion sociale - Attribution de subventions aux associations au titre de l'année 2015 dans le cadre de la prévention de la délinquance**

Le 29 octobre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 23 octobre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren - FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaucueil – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – MERCIER Arnaud, vice-président, Venelles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques, donne pouvoir à FREGEAC Olivier – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis - de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier, donne pouvoir à CHARRIN Philippe – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet, donne pouvoir à BARRET Guy – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde, donne pouvoir à MANCEL Joël

**Excusé(e)s :**

GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues

**Madame Sophie JOISSAINS** donne lecture du rapport ci-joint.

**04\_2\_05**

**BUREAU DU 29 OCTOBRE 2015**

Rapporteur : Sophie JOISSAINS

**Politique publique : Habitat et politique de la ville**

**Thématique : Politique de la ville / Cohésion sociale**

**Objet : Attribution de subventions aux associations au titre de l'année 2015 dans le cadre de la prévention de la délinquance**  
**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre du dispositif de prévention de la délinquance, il est proposé d'attribuer une subvention au Centre Social Albert Camus à Aix-en-Provence, au titre de l'année 2015, pour un montant total de 4 500 €.

Par délibération n°2005\_A099 du Conseil communautaire du 24 juin 2005 relative à la « *détermination de l'intérêt communautaire dans les domaines de la voirie, des dispositifs de prévention de la délinquance et des ZAC et récapitulatif de l'ensemble des domaines pour lesquels la Communauté d'Agglomération a reconnu l'intérêt communautaire* », le Conseil de Communauté a décidé qu'en matière de « *dispositifs locaux de prévention de la délinquance* », sont d'intérêt communautaire les actions suivantes :

### **Dans le domaine de l'accès au droit et de l'aide aux victimes (AXE 01)**

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière d'accès au droit et d'aide aux victimes, soit :

- Contribution éventuelle, à l'échelle de la Communauté du Pays d'Aix, à un schéma de « points d'information et d'accueil des victimes » en soutenant financièrement les permanences des professionnels agréés en matière d'aide aux victimes.

### **Dans le domaine de la médiation (AXE 02)**

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière de médiation, soit :

- Contribution éventuelle au financement des prestations en matière de médiation familiale et d'aide à la fonction parentale assurées par des professionnels habilités.
- Contribution éventuelle au financement de la formation et à la dotation d'outils en matière de médiation sociale et dans les transports publics.

### **Dans le domaine de la prévention des conduites à risques (AXE 03)**

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière de prévention des conduites à risques, soit :

- Soutien financier aux initiatives organisées en lien avec la médecine scolaire, dans les établissements du primaire, du secondaire et des centres de formation des apprentis (CFA) du Pays d'Aix,
- Soutien financier aux actions en faveur des élèves menées avec le concours d'intervenants sociaux, ou de santé, ou par des professionnels agréés en matière de prévention de conduites à risques,
- Renforcement de la prévention aux abords des établissements scolaires,
- Soutien financier aux Ateliers « Santé Ville »,

### **Dans le domaine de l'information et de la communication (AXE 04)**

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière d'information et de communication, soit :

- Participation à des campagnes de sensibilisation ciblées.

Le projet de l'association est détaillé dans la fiche annexée à ce rapport.

**Axe 01 - Tableau récapitulatif des demandes de subvention 2015 dans le domaine de l'accès au droit et de l'aide aux victimes**

Sans objet

**Axe 02 - Tableau récapitulatif des demandes de subvention 2015 dans le domaine de la médiation**

Sans objet

**Axe 03 - Tableau récapitulatif des demandes de subvention 2015 dans le domaine de la prévention des risques**

Sans objet

**Axe 04 - Tableau récapitulatif des demandes de subvention 2015 dans le domaine de l'information et de la communication**

N° GU_2015	Association	Objet	Subvention N-1	Budget global de la manifestation	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission hématiche	Contrat de ville	Convention d'objectifs
2015-1438	CS ALBERT CAMUS	Réalisation d'un support de prévention	-	9 390 €	4 500 €	4 500 €	non	non

**Visas :**

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2006\_A201 du Conseil communautaire du 22 juin 2006 précisant les modalités de mise en œuvre de la compétence « Prévention de la Délinquance » et définissant les critères de l'intervention communautaire ;

VU la délibération n°2014\_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014, modifiée, déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions aux associations, aux personnes morales (privées et publiques) et personnes physiques et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

VU la délibération n°2014\_A140 du Conseil communautaire du 3 juillet 2014 portant sur la modification des seuils de mandatement des subventions de fonctionnement aux associations, portant le seuil des mandatements à 100 % à 5.000 € ;

VU l'avis de la Commission Habitat et Politique de la Ville du 14 octobre 2015 ;

**Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement d'une subvention au Centre Social Albert Camus pour un montant total de 4 500 € au titre de l'année 2015 ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à l'exécution de cette délibération ;
- **DIRE** que la dépense en résultant sera prélevée sur la ligne 520-6574 (service 7D) qui présente les disponibilités nécessaires.

# ANNEXES

<b>N° G.U : 2015_1438</b>	<b>Axe N°04</b>	<b>Fiche N°01</b>
<b>Tiers : 116166</b>	<b>Commission du 14 octobre 2015</b>	<b>Bureau du 29 octobre 2015</b>
<b>CENTRE SOCIAL ET CULTUREL ALBERT CAMUS</b>		

Président	MAVAKALA Mumsiambote
Siège	Aix-en-Provence
Objet statutaire	Assurer la promotion de toute action sociale, socio-éducative, culturelle ou sportive, visant à favoriser l'insertion sociale des familles et des personnes de la zone de vie sociale : cité Corsy et les quartiers alentours Encagnane et Jas de Bouffan
Principales réalisations 2014	
Objet de la demande de subvention 2015	Plusieurs incidents de vandalisme ont eu lieu dans les bus sur les quartiers couverts par le CSC Albert Camus. Le Centre Albert Camus s'est proposé pour organiser une rencontre entre les jeunes et les représentants et personnels de la société de transports KEOLIS afin d'échanger sur cette problématique. De cette rencontre a émané le projet de réaliser un outil de prévention sous la forme d'un film vidéo, supports de messages de prévention. Cet outil sera réalisé par des jeunes pour des jeunes.
Autres partenaires	État, commune d'Aix-en-Provence
<b>DONNEES FINANCIERES</b>	
Montant budget	9 390 €
Montant demandé	4 500 €
% subvention / budget	47,92 %
Montant proposé à la commission	4 500 €
Subvention N-1	/
Avis du service	Avis favorable

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2015**  
**Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée**

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année  
 Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Réparation = janvier 2015 / projet = septembre 2015
Lieu(x) de réalisation	Centre Albert Camus - Cote Corsy
Contenus et objectifs de l'action	Réalisation d'un film support de prévention
Public(s) ciblé(s)	Jeunes de 13 à 18 ans - quartiers prioritaires
Nombre de participants / exposants	10 à 15 jeunes
Nombre de spectateurs / visiteurs	A définir - Diffusion prévue dans les collèges
Durée de l'action	3 mois
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : ..... €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : ..... €)

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2015**  
 Rempir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année  
**DÉPENSES = RECETTES** (le pas indiquer les centimes d'euros)

CHARGES		Montants	PRODUITS		Montants
Charges spécifiques à l'action			Ressources propres		
Achats	5000		Vente		
Prestations de services	500		Autres produits		
Matières et fournitures	4500		Cotisations		
Services extérieurs			Subventions demandées :		
Locations	400		Etat (à détailler)	N.N.N. / Contrat de ville	8270
Entretien	300		Région (s)		1400
Assurances	100		Département (s)		
Autres Services extérieurs			Commune (s)	Contrat de ville	2370
Honoraires	600		Communauté du Pays d'Als	PROJET KECUIS	4500
Publicité			Organismes sociaux (à détailler)		
Déplacements, missions	100		Fonds Européens		
Charges de personnel	500		Emplois Aidés (ex CNASEA)		1120
Salaires bruts	3390		Autres recettes attendues (à détailler)		
Autres charges de personnel	2770				
Autres frais généraux	620				
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>9390</b>		<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>9390</b>	
<b>Emplois des contributions en nature</b>			<b>Contributions volontaires en nature</b>		
Secours en nature			Bénévolat		
Mise à disposition (biens & prestations)	2500		Prestations en nature		1600
Personnel bénévole	1600		Dons en nature		2500
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>4100</b>		<b>Total des contributions volontaires</b>		<b>4100</b>

Obligatoire :

La subvention demandée à la CPA de 4500 € représente ..... 4,6... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Aix-en-Provence  
 Le 12/02/2015

Cachet de l'Association :



**OBJET : Habitat et politique de la ville - Politique de la ville / Cohésion sociale - Attribution de subventions aux associations au titre de l'année 2015 dans le cadre de la prévention de la délinquance**

---

VU la délibération n°2014\_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



04 NOV. 2015